

AUX CHEMINOTS
CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 23 avril 2025



TABLE RONDE ENCADREMENT

VERS DE NOUVEAUX DROITS ?

L'UFCM-CGT avait accueilli favorablement, en 2023, les annonces de mise en place d'un groupe de travail à la suite des NAO 2024, d'un espace de discussion sur l'encadrement, pour aller vers une amélioration de leurs conditions de travail, pour imposer des actions en leur faveur et gagner des droits opposables.

Il aura fallu un long cycle de bilatérales, entrecoupé de périodes de silence, puis une DCI déposée par l'UFCM-CGT pour qu'enfin la direction du GPU mette en place l'amorce d'un travail constructif. En séance, le DRH du groupe SNCF n'évoque plus qu'un groupe de travail employeur-organisations syndicales pour observer ou recommander un changement de culture pour près de 40 000 cheminot·e·s.

Pour l'UFCM-CGT, il faut une négociation pour obtenir des droits ! L'UFCM-CGT préfère parler d'ICTAM (ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise), ce qui reflète mieux la diversité des collèges, parcours et fonctions que la notion d'encadrement ou d'encadrants, qui pourrait cantonner la réflexion aux seuls cadres assurant des fonctions managériales. Il est impossible, par exemple,

- de parler d'une rémunération ou d'une grille de salaires dédiée uniquement aux cadres ;
- de restreindre la notion d'encadrement aux seuls cadres ou aux seuls « managers », tout comme d'envisager des parcours professionnels différenciés selon que les fonctions soient considérées transverses, opérationnelles ou concernant des postes d'expert ;
- de ne pas entendre une nécessaire prise en compte de la charge mentale et du stress lié au travail des encadrants ;
- d'envisager des actions et/ou mises en œuvre différenciées par société et filiale.

Il est nécessaire de parler sérieusement et sans tabou.

- S'agissant du traitement spécifique de la rémunération, la CGT renvoie le sujet à la grille unique et à l'ouverture de négociations sur les NAO dans les meilleurs délais.
- L'UFCM-CGT exige la formalisation des responsabilités et leur traçabilité, matérialisée par des délégations de pouvoir et de signature à partir du respect du triptyque compétences-moyens-autorité.
- Sur la formation professionnelle, la CGT a réaffirmé sa revendication s'agissant des parcours jeunes cadres, intégrateurs et apportant une vision globale de l'entreprise. Ce sujet s'inscrit pleinement dans les discussions qui s'ouvrent sur les parcours professionnels dans le cadre d'un accord Groupe. Les ICTAM doivent pouvoir bénéficier de parcours professionnels valorisants, quelles que soient leurs fonctions, ainsi que de passerelles inter-sociétés dans le Groupe.
- L'UFCM-CGT revendique l'ouverture d'une négociation sur la mise en œuvre du droit à la déconnexion, avec des outils adaptés et des moyens coercitifs sous la responsabilité de l'employeur.
- L'UFCM-CGT propose d'intégrer les postes d'astreinte de DPX et assistant DPX à la liste des emplois repères à pénibilité avérée. Il faut aussi prendre en compte les contraintes du travail en open space et en flex office.
- Sur le forfait jours, la CGT a réexprimé son opposition à toute forme de forfaitisation en jours. En revanche, elle reste disponible sur l'organisation du temps de travail (ex-titre 3).

Tout ceci participe à la construction d'un nouveau Statut du travail cheminot.

Si ce premier rendez-vous est considéré comme structurant par la Direction, nous en attendons à présent des engagements forts, selon un calendrier à définir et une méthode partagée.

